

Avortement: le grand fossé

En 2018, l'IVG reste un délit pénal toléré dans certains cas. Malgré l'appel des Belges, tous les élus ne sont pas d'accord pour changer la loi. - Texte: Nicolas Sohy -

Les politiques

Lois rétrogrades

L'interruption volontaire de grossesse a été partiellement dépenalisée en 1990. Il s'agit donc encore d'un délit pénal "contre l'ordre des familles et la moralité publique". Mais elle est autorisée sous certaines conditions (avant la 12^e semaine de grossesse, temps de réflexion de 6 jours, etc.).

Débat controversé

Le débat pour la dépenalisation revient chaque année sur la table. À la Chambre, 7 partis ont déposé une proposition de loi visant à sortir l'IVG du code pénal (PS, sp.a Écolo, Groen, DéFI, PTB et, dans la majorité, Open VLD). Au CD&V, au MR, à la N-VA et au cdH, il y a de grandes divergences d'opinion.

Des projets pires que mieux

Le gouvernement fédéral défend des politiques qui pourraient rendre la décision d'avorter plus compliquée moralement. Une proposition du MR vise à permettre la reconnaissance paternelle dès le premier test de grossesse. Le CD&V souhaite en plus accorder un acte de naissance aux fœtus avortés. Cela appuierait leur prétendue existence humaine, et rendrait la décision encore moins évidente pour les mères.

Avorter à l'étranger

À cause des lois trop strictes et du manque de courage politique pour les assouplir, environ 800 femmes passent chaque année la frontière néerlandaise pour interrompre leur grossesse. Là-bas, avorter peut se faire après les 12 semaines (légal en Belgique) et jusqu'à 22 semaines.

Les citoyens

Des chiffres et des destins

Chaque année en Belgique, 20.000 femmes avortent dans un centre de planning familial ou à l'hôpital. 10.000 interrompent leur grossesse de façon officieuse, notamment en achetant des médicaments sur Internet. Sans supervision d'un médecin, or cette méthode est très risquée.

Pour la dépenalisation

Selon un sondage tout frais du Centre d'action laïque, 7 Belges sur 10 ignorent que l'avortement est un délit inscrit dans le code pénal. 75,4 % des sondés se disent favorables à la dépenalisation totale de l'IVG. Les croyants, toutes religions confondues, sont les plus réticents.

Manque d'encadrement

Les femmes qui pensent à interrompre leur grossesse ont une pression immense sur leurs épaules. Dans certains hôpitaux chez nous, de trop nombreux médecins refusent de pratiquer l'IVG. Des témoignages évoquent carrément des tentatives de dissuasion. En plus, les universités ne formeraient pas suffisamment les futurs docteurs à la pratique. Cela causerait une pénurie de médecins compétents en la matière...

Les pro-vie font du bruit

Dans le mouvement pro-vie, certains considèrent que l'avortement est un meurtre. Médicalement parlant, c'est une ineptie. Avant au moins 12 semaines (ce serait même 22), un fœtus n'a pas de conscience. Il n'existe donc pas en tant qu'être humain et ne peut pas souffrir de l'avortement.